



Pourquoi la peine de mort renforcerait l'ascendant de l'extrême droite israélienne

Description

Un projet de loi visant à légaliser l'exécution des Palestiniens représente une tentative d'institutionnaliser la vengeance et d'effacer toutes les limites restantes à la violence d'État.

Par Ron Dudai, le 26 novembre 2025.



Le 10 novembre, un [projet de loi](#) autorisant la peine de mort pour les Palestiniens a franchi sa première étape législative majeure au Parlement israélien. Cette proposition d'une page, qui va maintenant être examinée en commission avant de revenir éventuellement à la Knesset pour deux votes finaux, imposerait la peine de mort à toute personne reconnue coupable d'avoir «*causé intentionnellement ou par indifférence la mort d'un citoyen israélien, lorsque l'acte est commis pour des motifs racistes ou par haine envers un certain public et dans le but de nuire à l'état d'Israël et à la renaissance du peuple juif dans sa patrie*».

Ce projet de loi est extrême, même selon les normes israéliennes actuelles. Il crée un nouveau crime passible de la peine capitale, rend la peine de mort obligatoire dans des conditions vaguement définies et élimine toute discrétion judiciaire. Surtout, son libellé est explicitement discriminatoire, s'appliquant aux Palestiniens qui tuent des Juifs, mais pas aux Juifs qui tuent des Palestiniens. Comme l'a déclaré sans détour l'un des promoteurs du projet de loi, le député Limor Son Har-Melech, «*il n'existe pas de terroriste juif*».

Une deuxième section traite des tribunaux militaires israéliens, qui ont techniquement déjà le pouvoir d'imposer la peine capitale aux Palestiniens, mais ne l'ont jamais fait en raison d'une politique gouvernementale de longue date. Ici, le projet de loi vise à éliminer les principales garanties qui ont limité ce pouvoir : l'obligation pour un panel de trois juges de parvenir à un verdict unanime et le pouvoir du chef d'état-major de l'armée de commuer les condamnations à mort. Ces protections ont historiquement garanti que les condamnations à mort valides restaient [extrêmement rares](#) et, lorsqu'elles étaient prononcées, rapidement commuées. Les supprimer dans un système largement critiqué pour son [incapacité à garantir des procès équitables](#) comporterait des risques sans précédent.

Bien que le vote sur le projet de loi relatif à la peine de mort a été couvert par les médias locaux et internationaux, il n'a suscité que peu de réactions, malgré sa violation flagrante des [lois internationales protégeant le droit à la vie](#). Avec au moins 70 000 Palestiniens et 2 000 Israéliens tués au cours des deux dernières années, la question peut sembler presque insignifiante en comparaison. Pourtant, les enjeux sont considérables, tant pour les Palestiniens que pour la société israélienne et les efforts mondiaux visant à abolir la peine capitale.

Une politique d'abstention

Israël a officiellement aboli la peine de mort pour meurtre en 1954, une décision relativement précocée à une époque où des pays comme le Royaume-Uni et la France pratiquaient encore les exécutions. La peine capitale est néanmoins restée en vigueur pour un nombre restreint d'infractions exceptionnelles, notamment les crimes liés à l'Holocauste et au génocide, la trahison et certains actes couverts par les règlements d'urgence hérités du mandat britannique. Dans la pratique, cependant, Israël n'a procédé qu'à une seule exécution dans son histoire : celle d'Adolf Eichmann, l'un des principaux architectes de l'Holocauste, en 1962.

Après avoir occupé la Cisjordanie et Gaza en 1967, Israël a autorisé les tribunaux militaires établis dans ces territoires à prononcer la peine de mort à l'encontre des résidents palestiniens. Pourtant, tous les gouvernements qui se sont succédés depuis lors ont maintenu une politique de non-recours à cette peine. Les procureurs militaires ont reçu pour instruction de ne pas requérir la peine de mort, et une série de garanties procédurales à un panel de trois juges statuant à l'unanimité, un appel automatique et la possibilité d'une commutation de peine

â?? ont permis de garantir que mÃame lorsque des juges individuels tentaient de sÃcarter de cette politique, leurs dÃcisions nÃtaient pas maintenues.

Plusieurs facteurs ont sous-tendu cette retenue de longue date. Les institutions chargÃes de la sÃcuritÃ en IsraÃl, notamment lâarme et le Shin Bet, se sont toujours opposÃes Ã la peine de mort, arguant quâelle nÃavait aucune valeur dissuasive et risquait dâalimenter davantage la violence. Les gouvernements successifs craignaient Ãgalemment que les exÃcutions ne nuisent Ã lâimage internationale dâIsraÃl ; lâopposition Ã la peine capitale offrait au contraire une rare rÃfÃrence en matiÃre de droits humains Ã mettre en avant Ã lâÃtranger. Cette position cadrait Ãgalemment avec lâimage que les IsraÃliens ont toujours eue dâeux-mÃmes, celle dâun peuple qui Å« tire et pleure Å», un mythe qui prÃsente lâusage de la force comme rÃticent et purement dÃfensif.

De plus, de nombreux auteurs des attentats les plus meurtriers Ãtaient soit des kamikazes, soit des personnes tuÃes pendant lâincident, ce qui signifie quâils nÃont jamais ÃtÃ jugÃs, tandis que le recours gÃnÃralisÃ aux [exÃcutions extrajudiciaires](#) a permis Ã IsraÃl dâutiliser la force meurtriÃre sans avoir recours Ã des exÃcutions judiciaires.

Dans le mÃme temps, les demandes de peine de mort pour les Palestiniens, souvent exprimÃes Ã travers diffÃrentes variantes du slogan Å« Peine de mort pour les terroristes Å», sont devenues un ÃlÃment incontournable du discours de la droite israÃlienne. Pendant des annÃes, cette idÃe a alimentÃ des manifestations, des pÃtitions et des campagnes en ligne, et elle est devenue une cause dÃterminante de la droite radicale insurgÃe, dÃfendue en particulier par lâactuel ministre israÃlien de la SÃcuritÃ nationale, Itamar Ben Gvir.

Tout au long de cette pÃriode, les membres de la Knesset ont rÃguliÃrement prÃsentÃ des projets de loi visant Ã modifier les lois et les politiques existantes en matiÃre de peine capitale â?? un acte [rituel de](#) dÃfi populiste contre une Ãthique de responsabilitÃ, de retenue et de souci de lâopinion internationale. Aucun nÃa jamais ÃtÃ adoptÃ ; dans la pratique, la politique dâIsraÃl nÃa pas changÃ depuis 1967. Avec peu de chances dâÃtre mise en Åuvre, cette demande a pris la forme dâun [rÃve de vengeance](#), tandis que le rejet pragmatique, Ãlitiste et autosatisfait des exÃcutions par le centre politique continuait de dÃfinir la politique officielle.

Abandonner toute prÃtention de retenue

Comme le montre clairement le vote rÃcent, la politique de lâextrÃme droite israÃlienne ne se limite plus Ã des gestes rituels. Il serait tentant dâattribuer ce changement uniquement aux horreurs des attentats du 7 octobre, qui en sont certainement une partie, mais la lÃgislation reflÃte une transformation plus large liÃe Ã la montÃe de lâextrÃme droite et au programme de rÃforme judiciaire du gouvernement Netanyahu. En effet, le projet de loi qui vient dâÃtre adoptÃ est identique Ã celui qui avait ÃtÃ [dÃposÃ dÃbut 2023](#), bien avant le 7 octobre. (Une autre proposition visant Ã crÃer des [tribunaux spÃciaux](#) dotÃs du pouvoir de prononcer la peine de mort pour juger les suspects du 7 octobre est toujours en attente dâexamen par la commission).

Surtout, ce virage vers la peine capitale rÃvÃle un changement fondamental dans lâÃquilibre des pouvoirs en IsraÃl : le dÃclin de lâinfluence de lâestablishment politique, militaire et judiciaire traditionnel et lâascension dâune droite radicale dÃterminÃe Ã supprimer les contrÃles sur la violence Ãtative.

Dans le passé, les chefs du Shin Bet et du bureau du procureur général militaire se présentaient devant la Knesset pour exprimer leur opposition à la peine de mort. Aujourd'hui, le chef de la vieille garde du Shin Bet a été limogé et remplacé par le général de division David Zini, un officier aligné sur la droite messianique qui aurait [exprimé son soutien explicite](#) au nouveau projet de loi, tandis que le procureur général militaire a été arrêté pour avoir [divulgué des images](#) documentant la torture de détenus palestiniens au centre de détention de Sde Teiman. Pendant ce temps, l'establishment judiciaire dans son ensemble se bat pour sa survie institutionnelle, et les efforts agressifs de « hasbara » (propagande israélienne) ont largement remplacé les préoccupations diplomatiques antérieures concernant la position d'Israël à l'étranger.

Dans le même temps, l'accession de Ben Gvir au poste de ministre de la Sécurité nationale a transformé ce qui était autrefois une provocation anti-establishment en une politique de l'establishment lui-même. Après le vote initial, ce défenseur de longue date de la peine capitale [a distribué des bonbons](#) à ses collègues législateurs, dans ce qui semblait être une imitation bizarre des allégations largement médiatisées selon lesquelles certains Palestiniens auraient célébré la nouvelle des attentats du 7 octobre en distribuant des bonbons et en faisant la fête dans la rue.

Pour être clair, l'ancien establishment israélien, avec sa mentalité « tirer et pleurer », a été responsable de nombreuses atrocités et abus contre les Palestiniens. Pourtant, comme le montre son opposition à l'exécution judiciaire, il fonctionnait toujours selon le principe qu'il y avait des limites au pouvoir de l'État et que les normes internationales devaient au moins être reconnues.

Cette posture était sans aucun doute hypocrite : Israël procède régulièrement des exécutions extrajudiciaires tout en vantant son refus d'exécuter. Mais comme l'observa George Orwell, l'hypocrisie peut servir de garde-fou important : elle dépend de la [possibilité de la honte](#), et l'écart entre les valeurs professées et la pratique réelle peut être mis en évidence et exploité par ceux qui poussent à la responsabilisation et au changement.

La rhétorique du camp pro-peine de mort d'aujourd'hui n'est pas hypocrite, et c'est précisément ce qui la rend si dangereuse. Elle abandonne toute prudence de retenue, cherche à généraliser l'[esprit de vengeance](#) qui a façonné la guerre à Gaza et exalte les notions de suprématie juive, d'honneur national et de puissance brute. Elle signale une volonté de mettre de côté les lignes rouges, les évaluations d'experts et les normes juridiques.

Comme a déclaré le président du Comité de Sécurité nationale, Zvika Fogel, lors des délibérations : « J'ai assez de toutes ces évaluations et de toutes ces informations ! Le débat a pour but d'apporter la colonne vertébrale juive dont elle a besoin. » Après le vote, Ben Gvir a proclamé triomphalement : « Le pouvoir juif est en train d'écrire l'histoire. »

Mécanisme d'exécution

Pris ensemble, ces développements indiquent une transformation qui va bien au-delà de la peine de mort elle-même, une transformation qui risque de remodeler la politique, la gouvernance et la culture politique israéliennes. Une fois que l'État aura autorisé les exécutions, tout un appareil devra

Être mis en place : méthodes d'exécution d'obstacles, règlements rigides, personnel recruté. Les personnalités publiques et les législateurs rivaliseront pour paraître « plus sévères », imaginant des peines toujours plus dures, désormais libérées des contraintes que l'hypocrisie leur imposait autrefois. Le député Yitzhak Wasserlauf a déclaré [ouvertement](#) : « Je n'ai pas peur du mot vengeance. Il a une valeur très importante. »

Un État qui exécute doit également nommer des bourreaux. Il y aura des appels d'offres, des contrats de travail, des chaînes de commandement. La question de savoir qui procède aux exécutions deviendra un spectacle public (les médecins [déclarent déjà leur refus](#)). Il n'est pas difficile d'imaginer Ben Gvir s'immiscer dans le processus, peut-être en supervisant directement le recrutement, ou même, comme son collègue Bezalel Smotrich [a suggéré](#), en se portant volontaire pour servir lui-même de bourreau.

On peut attendre ce que les bourreaux soient présents par les médias et accueillis par leurs partisans à l'extérieur du lieu d'exécution (peut-être à [Sde Teiman](#) ?). Les commentateurs se focaliseront sur les rituels entourant les exécutions : les procédures, les derniers repas, les dernières paroles. Et même si les caméras sont officiellement interdites, des vidéos finiront inévitablement par fuiter et cultiveront une culture de fascination morbide. Une société qui normalise la potence commencera à s'en réjouir.

Les effets se répercuteront sur l'ensemble du système politique et juridique. Si la peine de mort devient obligatoire, il sera beaucoup plus difficile de se défendre contre des peines plus sévères pour des crimes moins graves. Une fois l'exécution normalisée, la résistance à d'autres mesures extrêmes, telles que le [retrait de la citoyenneté israélienne aux citoyens palestiniens](#), s'affaiblira encore davantage. Avec la mort au sommet de la hiérarchie des peines, l'ensemble du système se réorientera ; la prison vie ne définira plus la limite extrême de la coercition étatique. Dans un pays où il existe des bourreaux et, dans la pratique, il y a des bourreaux juifs chargés de tuer exclusivement des prisonniers palestiniens, les revendications d'égalité, d'État de droit ou de compassion sonneront complétement creux.

Il est essentiel de comprendre que le projet de loi sur la peine de mort inscrit dans le cadre d'un [programme plus large de réforme judiciaire](#), et qu'il ne s'agit pas d'une réponse improvisée au choc provoqué par l'attaque du 7 octobre. Son objectif n'est pas seulement la vengeance, mais aussi la consolidation de l'autorité entre les mains de Ben Gvir et de ses alliés, au détriment du pouvoir judiciaire et de l'armée. Les clauses concernant les tribunaux militaires retirent au « commandant militaire » le pouvoir de commuer les peines pour des raisons de sécurité ; les clauses modifiant le code pénal rendent la peine de mort obligatoire, éliminant ainsi toute discrétion judiciaire. Wasserlauf a résumé cette logique de manière succincte : « Il doit être clair que la peine n'est pas un choix du juge. » C'est là l'essence même de la réforme judiciaire.

Pour ses partisans, ce projet de loi signifiait également une rupture avec la communauté internationale et ses normes. Il s'agit d'un héritage direct du [kahanisme](#), qui considérait depuis longtemps l'isolement international comme un honneur. C'est l'exception notable de la Biélorussie, aucun pays européen ne pratique la peine capitale, ni la Turquie, ni même la Russie de Poutine. L'Europe se définit désormais explicitement comme une « zone sans peine de mort ». Les Israéliens apprécient l'ouverture culturelle de l'Europe lorsqu'il s'agit de

l'UEFA, et sont horrifiés par les discussions sur une suspension ; le rétablissement des exécutions pourrait rendre ces menaces réelles.

Les partisans soulignent parfois que les États-Unis continuent d'appliquer la peine de mort. Mais ils ignorent que la majorité des États américains ont abandonné et que les exécutions, en baisse constante depuis des décennies, ne se produisent que dans quelques États marginaux comme le Texas et l'Oklahoma. Aujourd'hui, les epicentres mondiaux des exécutions sont la Chine, la Corée du Nord et l'Iran. C'est le club auquel Ben Gvir cherche à adhérer, et dans lequel les régimes autoritaires, qui mènent une lutte désespérée contre la vague abolitionniste mondiale, accueilleraient volontiers Israël.

Certains Israéliens s'opposent à la peine de mort par principe, mais estiment que les auteurs des attentats du 7 octobre constituent une exception. Cependant, au-delà de l'impératif d'une opposition universelle à la peine capitale, il faut reconnaître que son rétablissement ne peut être maîtrisé. Le contaminant se propagerait à travers les systèmes judiciaire et policier, puis à l'ensemble de la culture politique. Une fois la porte ouverte, cette pratique prendrait de l'ampleur.

L'opposition, tant à la Knesset que dans la société civile, peut encore résister : en faisant obstruction aux travaux parlementaires, en protestant contre cette loi et, si nécessaire, en s'engageant à abroger une fois au pouvoir. Le bloc centriste, qui a largement [soutenu les politiques de guerre du gouvernement](#), pourrait être tenté de rester silencieux afin de ne pas aliéner les électeurs. Ce serait une grave erreur politique et morale. La peine de mort est associée à Ben Gvir ; aucun législateur centriste d'un parti comme Yesh Atid ne gagnera de soutien en s'abstenant de s'y opposer, et les conséquences de son adoption seront profondes.

Si les exécutions et la culture qui les entoure imposent, Israël deviendra une société encore pire, une société sans aucune limite. Mais si la peine de mort peut encore être stoppée, cela suggérerait l'existence de limites morales qui n'ont pas encore été effacées : la reconnaissance qu'il existe certains actes qu'une société refuse d'imaginer accomplir, et que certaines formes de vengeance sanglante sont tout simplement excessives. Le rejet de la peine de mort pourrait devenir un catalyseur pour un retour plus large à la raison politique et morale.

Traduction : RM pour l'Agence Média Palestine

Source : [+972 Magazine](#)

date créée
2025/11/27